

Paris, le 25 Octobre 2013

COMMUNIQUÉ

du Collectif Laïque suite à la réunion du 23 octobre 2013

Le Collectif laïque rappelle, contrairement à l'avis émis par l'Observatoire de la Laïcité le 15 octobre 2013, son ferme soutien à un projet de loi qui permettrait notamment au secteur associatif de la petite enfance, remplissant une mission d'intérêt général et bénéficiant d'un financement public, de faire respecter dans son activité, s'il le souhaite, une obligation de neutralité confessionnelle.

La liberté absolue de conscience de l'enfant doit primer sur la liberté d'expression religieuse.

Cette exigence est la seule qui puisse garantir une coexistence harmonieuse sur un même territoire de communautés diverses.

Il revient à la loi de la République de consolider ce vivre-ensemble sans lequel notre pacte social et républicain serait immanquablement remis en question.

Les associations signataires :

Association de La Pensée Libre
Awsa-France
C.A.E.D.E.L. Mouvement Europe et Laïcité
Comité Laïcité-République
Confédération Nationale des Associations Familiales Laïques
E.G.A.L.E. Egalité – Laïcité – Europe
Fédération Française « Le Droit Humain »
Fédération Nationale des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale
Laïcité-Liberté
Le Chevalier de la Barre
Les Comités 1905
Libres MarianneS
Libres Penseurs de France
Ligue du Droit International des Femmes
Grande Loge Féminine de France
Grande Loge Féminine de Memphis-Misraïm
Grande Loge Mixte de France
Grande Loge Mixte Universelle
Grand Orient de France
Observatoire International de la Laïcité
Regards de Femmes
Union des Familles Laïques